

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONCLUSIONS

de la Commission pour la libération de la croissance française
présidée par Jacques Attali
sur

LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT
ET LES NOUVEAUX ENJEUX LIÉS À LA CRISE

La Commission pour la libération de la croissance française présidée par Jacques Attali s'est réunie le jeudi 4 décembre 2008 pour faire le point sur la **mise en œuvre de son rapport**, et sur les **implications de la crise financière sur la poursuite de ces réformes**.

La crise financière actuelle, **que la Commission avait envisagée dans son rapport, constitue un défi majeur pour l'ensemble des économies développées, aujourd'hui intégrées au sein du marché mondial** :

- La crise économique affecte tous les secteurs avec une brutalité et une profondeur exceptionnelles par rapport aux derniers retournements de cycles. La contraction de la demande, résultant à la fois de la chute des investissements et de la consommation, atteint, dans certains pays, des niveaux inégalés dans l'histoire.
- La compétitivité industrielle de la France est menacée par un contexte difficile pour certains secteurs clés de l'économie française, avec le risque d'une désindustrialisation accélérée.
- Les risques de tensions sociales sont aggravés par l'explosion du nombre de demandeurs d'emploi, la fragilisation des individus et la montée de l'aversion au risque dans ce contexte de crise.
- Avec un système financier et un secteur bancaire bloqués, la capacité de financement de l'économie pourrait être durablement affectée. Le rétablissement d'un circuit de financement de l'économie est une condition de survie pour nos économies. Le niveau d'endettement restera toutefois probablement durablement à un niveau supérieur à celui connu pendant la dernière décennie.

I. Le plan d'actions prévu par le Rapport est dans l'ensemble bien engagé. Ses effets commenceront à se faire sentir dans quelques mois et devraient permettre de mieux résister à la crise

Le Rapport prévoit des mesures structurelles permettant d'améliorer la trajectoire de croissance du pays et de mieux résister à la crise.

La crise actuelle confirme le besoin, identifié par la Commission, de « réformer vite et massivement ». Les priorités retenues (réapprendre à envisager l'avenir avec confiance, sécuriser pour protéger, préférer le risque à la rente, libérer l'initiative, la concurrence et l'innovation) sont plus que jamais valables.

La mise en œuvre rapide des mesures du Rapport conduira à réduire le risque de dépression, à améliorer le rythme de croissance de long terme de la France, et à orienter la dépense publique vers les investissements les plus productifs en termes de croissance et d'emploi.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du Rapport est d'ores et déjà bien engagée : 138 mesures structurelles proposées par la Commission ont été prises pour libérer la croissance et d'autres sont à l'étude. Cependant, leur pendant social a été encore largement laissé de côté, privant les plus précaires de la protection nécessaire lorsque les changements engagés peuvent contribuer à la fragiliser.

II. L'Etat a un rôle majeur de relance de la dépense publique, par une politique d'investissements publics, au-delà des stabilisateurs automatiques. Le plan gouvernemental, annoncé le 5 décembre, constitue une étape utile dans cette direction.

Afin de concilier les objectifs conjoncturels de réponse à la crise actuelle et les défis structurels de transformation de la société française, la Commission recommande de respecter 6 principes dans la mise en œuvre de cette politique de relance.

- **Principe 1 :** les nouvelles dépenses publiques ne doivent pas renforcer les rentes existantes. Les jeunes et les personnes en situation de précarité, qui risquent d'être encore davantage fragilisés par la crise, doivent être les principaux bénéficiaires de l'effort national.
- **Principe 2 :** tout support public à un secteur économique doit appeler en contrepartie, des réformes structurelles de ce secteur et favoriser les indispensables négociations entre les partenaires sociaux concernés pour apporter les réponses sociales adaptées à la nouvelle situation. La crise pourra ainsi constituer un levier de transformation, en particulier dans la structure de l'offre, de l'innovation et du marché du travail.
- **Principe 3 :** les contributions publiques nouvelles doivent être principalement des investissements, en particulier dans les infrastructures, l'énergie, l'environnement, la santé, l'enseignement, la formation et la recherche ; ils doivent enrichir l'actif net de la nation.
- **Principe 4 :** la relance des investissements publics ne doit pas servir de prétexte pour suspendre la réforme de l'Etat ni le soutien aux catégories les plus fragiles. L'amélioration de la productivité et de la qualité du service public pour les citoyens et les entreprises est la condition fondamentale pour libérer le potentiel de croissance en France.
- **Principe 5 :** les dispositifs conjoncturels entraînant de nouvelles dépenses publiques doivent être créés à titre transitoire et doivent être automatiquement « désarmés », au-delà d'une durée maximale de 3 ans.
- **Principe 6 :** les modalités de l'intervention publique sectorielle, nécessaire pour soutenir la croissance pendant la crise que nous traversons, doivent permettre à l'ensemble de la collectivité, qui participe à l'effort commun pour soutenir certains secteurs, d'en retirer les bénéfices au moment où l'Etat se désengagera.

III. L'effort de réforme doit être accéléré

Les propositions faites dans le Rapport permettent de couvrir l'essentiel des enjeux liés à la crise. Le nouveau contexte économique rend encore plus urgent leur déploiement, en particulier pour celles n'ayant pas encore été mises en œuvre :

- **Proposition 1 : investir dans les secteurs porteurs** (décision fondamentale 3 et décisions 49 à 114 sur le numérique, la santé, l'énergie/environnement, les infrastructures ; décisions fondamentales 7, 8 et 11 et décisions 33 à 48 sur le soutien aux PME).
- **Proposition 2 : mettre en place le « contrat d'évolution » pour un accompagnement dynamique du changement** (décision fondamentale 16 et décisions 131 et 142).

Compte tenu de la hausse attendue du nombre de demandeurs d'emplois, et afin de contenir l'explosion des dépenses d'accompagnement, il faut décider :

- la réforme du système de collecte de la formation professionnelle (OPCA) pour en réduire le coût.
- le plafonnement à un niveau plus bas des indemnités de chômage les plus élevées qui permettrait de recentrer les indemnités sur les demandeurs d'emploi les plus modestes.
- **Proposition 3 : accélérer et approfondir la réforme de l'Etat et des collectivités locales** (décisions fondamentales 18, 19, et 20)
 - Accélérer au-delà la RGPP la réforme de l'appareil productif de l'Etat et l'étendre aux opérateurs publics pour réaliser une révolution dans la qualité de service, visible pour tous les citoyens.
 - Améliorer l'efficacité des politiques d'intervention, en limitant tous les coûts de fonctionnement directs et indirects, afin que l'argent public profite vraiment aux bénéficiaires des politiques publiques.
 - Réformer l'organisation des collectivités territoriales, par le rapprochement des niveaux départementaux et régionaux.

La Commission se réunira à nouveau au printemps 2009 pour dresser un nouveau point d'avancement.